



**DELIB 31-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 2 juillet 2025 à 20h30**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 26/06/2025

Date d'affichage : 26/06/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les deux juiillets à 20h30, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Nadège BOUYSSSE, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Cédric GARCIA à Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART à Simon Saffores

Absents : Adrien STOLDICK

Secrétaire de séance : Simon SAFFORES

La séance débute à 20h40 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

**Pour : 9, Contre : 0 ; Abstention : 0**

Objet de la délibération : **TARIFICATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire explique que le coût moyen d'un branchement avoisine à ce jour les 3 500.00€ TTC, elle propose au conseil de passer la tarification de 2 500.00€TTC à 3500€TTC.

**Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET

Fait en séance les jour, mois et an susdits.